



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent onzième session
Point 5.11 de l'ordre du jour provisoire

EB111/33
10 décembre 2002

L'initiative en faveur des pays

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. A la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2002, le Directeur général a annoncé la mise en place de l'initiative en faveur des pays, indiquant à ce propos que très nombreux dans le monde sont ceux qui souhaitent voir l'OMS focaliser davantage son attention sur les pays.¹ Le présent rapport fait le point des progrès de l'initiative et des stratégies de coopération avec les pays qui permettent à l'OMS de privilégier davantage l'action dans les pays. L'initiative a pour objet général d'améliorer le soutien de l'OMS à la santé et au développement des populations dans les pays et de permettre aux pays d'exercer à leur tour une plus grande influence sur l'action de santé publique aux niveaux mondial et régional. La reconnaissance croissante, au cours de ces cinq dernières années, de l'importance de la santé dans le contexte du développement humain et économique, et l'augmentation du nombre des associations de protection de la santé dans les pays ont amené l'OMS à prendre des mesures dans ce sens.

2. On s'interroge de plus en plus sur la manière de renforcer l'action en faveur de la santé publique et d'aider à améliorer les résultats sanitaires dans la communauté. Il faut plus souvent fournir la preuve de l'efficacité des mesures pour assurer que les démarches pratiques sont adaptées aux intérêts, aux besoins et à la capacité d'action de chaque pays. Il s'agit notamment de déterminer comment associer la société civile et le secteur privé, comment faire en sorte que les pouvoirs publics disposent des moyens de conduire les affaires importantes, comment maintenir durablement les alliances solidaires destinées à atteindre les objectifs et les buts nationaux et internationaux (y compris les objectifs de développement pour le Millénaire), et comment obtenir des données sur l'évolution de l'état de santé des populations et de la performance de leur système de santé.

3. L'OMS à tous les niveaux peut s'appuyer sur l'initiative en faveur des pays pour intensifier son action en réponse aux besoins des pays et de leur population. Cette initiative s'inspire des travaux réalisés ces dernières décennies concernant le rôle des bureaux de l'OMS dans les pays, des travaux effectués dans les bureaux régionaux et au Siège, des résultats du projet relatif aux stratégies de coopération et de partenariat, et des nouvelles attentes de l'OMS dans le monde.

¹ Voir le document A55/33.

Rôle des bureaux de l'OMS dans les pays

4. Les organes directeurs ont examiné à plusieurs reprises¹ la question du rôle de l'OMS dans les pays en vue de renforcer la performance des bureaux de pays et d'élaborer une méthode plus stratégique de coopération de l'OMS avec les pays. Depuis de nombreuses années, les bureaux régionaux s'emploient, avec les pays, à améliorer l'utilisation des ressources de l'OMS dans les pays et les moyens de surveiller la mise en oeuvre des programmes de pays (par exemple, les missions conjointes d'examen des programmes de la Région de la Méditerranée orientale). Certains programmes de l'OMS, comme le programme d'action pharmaceutique et l'initiative pour un monde sans tabac, ont déjà été explicitement conçus pour répondre aux besoins des pays. Dans leurs instructions, les organes directeurs de l'OMS ont insisté sur la nécessité de renforcer le soutien technique et économique aux pays en proie à de graves difficultés économiques,² invité les Etats Membres à inclure la santé dans leurs programmes de développement socio-économique.³ C'est ce dont témoigne depuis peu le soutien apporté par l'OMS aux aspects sanitaires des stratégies de réduction de la pauvreté et aux programmes destinés à répondre aux besoins de développement essentiels, aux approches sectorielles en faveur de la santé, à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire et au suivi dans les pays du rapport de la Commission Macroéconomie et Santé.⁴ A sa cent cinquième session, le Conseil exécutif a été informé d'une méthode proposée pour améliorer le travail dans et avec les pays, à savoir les stratégies de coopération avec les pays.⁵ Cette proposition s'inscrivait dans la ligne du projet du Cabinet du Directeur général visant à améliorer les stratégies de coopération et de partenariat de l'OMS avec les pays, en utilisant les meilleurs aspects de l'expérience acquise au niveau régional et dans les pays, et en suivant l'exemple d'autres organisations de développement.

Elaboration des stratégies de coopération avec les pays

5. Les stratégies de coopération avec les pays sont les principaux instruments sur lesquels s'entendent les autorités nationales et l'OMS pour axer l'attention sur les priorités des pays. Les stratégies sont à moyen terme (de trois à cinq ans) et elles définissent le soutien apporté par l'OMS aux cadres d'action nationaux tels que la réduction de la pauvreté et les stratégies du secteur de la santé, et aux mesures internationales telles que le bilan commun de pays, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la convention-cadre pour la lutte antitabac. Il existe à ce jour une trentaine de stratégies de coopération avec les pays et ce chiffre devrait doubler d'ici à la fin de 2003. Les stratégies s'appuieront à la fois sur une évaluation réaliste des besoins des pays et sur les priorités régionales et de pays de l'OMS, compte tenu de la stratégie institutionnelle qui ressort du programme général de travail en vigueur de l'OMS. Il en résulte une déclaration commune sur la façon dont les autorités nationales et l'OMS établiront l'ordre dans lequel les ressources de l'OMS seront utilisées dans le pays, si ces ressources proviendront du programme du pays, du bureau régional, du Siège ou d'autres sources, par exemple les centres collaborateurs de l'OMS. Les ressources financeront principalement les activités dans le pays, bien que la stratégie puisse également privilégier la participation du pays à certaines initiatives régionales ou internationales.

¹ Voir les documents EB61/27, EB98/3, EB99/15, EB101/5 et EB101/6, et la résolution EB92.R2.

² Voir le document EB85/19.

³ Voir le document A44/INF.DOC./1.

⁴ *Macroéconomie et santé : investir dans la santé pour le développement économique*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2001.

⁵ Voir le document EB105/7.

L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS

6. L'initiative en faveur des pays comporte six éléments :
- **Etendre l'utilisation des stratégies de coopération avec les pays.** Les stratégies seront un élément essentiel de l'activité de l'OMS dans tous les pays.
 - **Améliorer les compétences essentielles et les capacités des équipes de pays.** Un examen des besoins du personnel de l'OMS dans les pays est en cours et un programme de développement du personnel a été mis sur pied. Les représentants de l'OMS suivent déjà des programmes officiels de mise au courant à leur entrée en service, leurs compétences sont en voie d'être définies officiellement et des programmes de développement professionnel systématiques sont actuellement mis en place pour tous les membres des équipes de pays afin de les rendre techniquement comptables.
 - **Améliorer le soutien programmatique et technique intégré fourni par les Régions et le Siège aux activités des pays pour la mise en oeuvre des stratégies de coopération avec les pays.** Toutes les activités aux niveaux régional et mondial doivent être entièrement axées sur les besoins des pays et en mesure de faire face à l'évolution des exigences. Des incitations sont fournies pour améliorer la collaboration et assurer un soutien de qualité. Face aux problèmes nouveaux qui se posent, l'OMS doit continuer de renforcer ses capacités, comme elle l'a fait récemment pour répondre aux demandes concernant les systèmes de santé, la santé et la pauvreté, les maladies non transmissibles et la violence et la santé. L'OMS soutient activement les Etats Membres qui se sont adressés au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, y compris pour ce qui est de l'utilisation des mécanismes de coordination avec les pays, de la mobilisation de compétences pour collaborer à l'élaboration de propositions et du renforcement des capacités locales à l'appui de la mise en oeuvre.
 - **Veiller à ce que les bureaux de l'OMS dans les pays disposent des moyens d'agir efficacement.** Il faut des systèmes administratifs et financiers satisfaisants pour assurer les liens essentiels entre les bureaux de pays. Des plans sont actuellement mis en place pour renforcer les capacités administratives et gestionnaires du personnel, ce qui permettra de déléguer davantage d'autorité aux représentants de l'OMS.
 - **Collecte et compilation de données et d'informations sur les pays.** Il est important que l'information circule bien des pays aux Régions et au Siège, et vice versa. Certains pays ont déjà une page-écran sur le site Internet de l'OMS, et des systèmes d'information bidirectionnels sont actuellement mis en place pour diffuser des informations sur la santé et l'action déployée par l'OMS et ses principaux partenaires dans les pays.
 - **Améliorer la collaboration avec les organisations du système des Nations Unies et les partenaires pour le développement.** L'action de l'OMS doit compléter et valoriser celle des autres organisations du système des Nations Unies, des banques de développement, des partenaires bilatéraux et de la société civile. L'OMS joue un rôle important dans la mise au point des mécanismes de coordination des Nations Unies, y compris le Groupe des Nations Unies pour le Développement ; elle soutient l'application des stratégies adoptées dans les pays pour améliorer la collaboration, comme les milieux de travail communs (« maisons des Nations Unies ») ; et elle établit des « bonnes pratiques » pour la participation de l'OMS aux groupes thématiques des Nations Unies. Dans les tables rondes sur le développement, l'OMS défend la place qui revient à la santé dans les stratégies visant à réduire la pauvreté et les politiques macroéconomiques, et l'application des politiques sectorielles.

MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS

Consultations avec les Etats Membres

7. La définition et la mise en forme définitive d'une stratégie de coopération avec un pays donnent lieu à des consultations détaillées avec ce pays et à l'évaluation des incidences de cette stratégie pour toutes les parties. L'accord relatif à l'utilisation optimale de toutes les ressources financières et humaines de l'OMS, quelle qu'en soit la source, est l'un des aspects décisifs de la consultation ; cet accord devra être obtenu pour chaque pays.

Nouveaux défis pour l'OMS

8. Les stratégies de coopération avec les pays s'assortissent de nouvelles exigences vis-à-vis de l'Organisation : systèmes administratifs mieux adaptés aux réalités nationales et régionales ; programmation intégrée à différents niveaux de l'Organisation, selon des modalités plus faciles à gérer dans les pays ; équipes de l'OMS dans les pays plus solides et mieux à même de répondre aux besoins des autorités nationales, selon les termes des stratégies de coopération avec les pays ; modes de collaboration plus efficaces entre l'OMS, les autres organisations du système des Nations Unies, les organisations de développement et les autres partenaires à l'intérieur des pays, y compris des nouveaux fonds et alliances ; et une meilleure circulation de l'information dans toute l'Organisation.

9. Pour faire face à ces demandes, le rôle des différents niveaux de l'Organisation dans les pays devra être modifié. Le principal canal du soutien aux pays est le bureau régional de l'OMS, où le savoir de l'OMS peut être assimilé et diffusé par les réseaux interpays, à l'intérieur de l'OMS et à l'extérieur. Dans les pays, l'OMS a pour tâche :

- de répondre avec souplesse aux besoins et aux demandes des Etats Membres de façon à améliorer au maximum la santé de tous, en particulier des pauvres, des personnes marginalisées et de celles dont la santé est particulièrement exposée ;
- de guider les politiques, les actions et les investissements des autorités nationales, d'autres entités à l'intérieur du pays, et des sources extérieures, y compris les partenaires pour le développement ;
- d'établir des relations locales et des réseaux d'experts et de décideurs pour réaliser l'action de santé adoptée, en établissant des normes, en travaillant à la conclusion d'accords mondiaux et en assurant une coopération technique ;
- de renforcer la direction des activités de recherche et de politique générale et le développement des systèmes de santé ;
- là où les capacités des pouvoirs publics sont gravement menacées ou réduites à néant, d'assumer des responsabilités humanitaires supplémentaires, y compris la coordination des interventions des organes nationaux et internationaux responsables, pour s'assurer que les mesures de santé publique ont été prises, et mettre en place les conditions requises pour un développement sanitaire durable.

Convenir des changements prioritaires à l'OMS

10. La liste des mesures nécessaires au sein de l'OMS a d'abord été établie sur la base des recommandations sur ce sujet formulées par le Conseil exécutif et divers groupes de travail internes et externes réunis au Siège et dans les bureaux régionaux, sous la direction du Groupe mondial de l'OMS pour la gestion du programme (dont font partie les principaux responsables des Régions et du Siège). Après des consultations officielles à l'intérieur de l'OMS et avec certains des principaux partenaires extérieurs, le Groupe a encore affiné ces priorités.

Budget programme 2004-2005

11. Les objectifs et les résultats escomptés de l'initiative en faveur des pays et les investissements axés sur les pays sont énoncés dans le projet de budget programme pour 2004-2005,¹ pour chacun des grands domaines d'activité et un nouveau domaine d'activité intitulé Présence de l'OMS dans les pays. Ce domaine représente les ressources complémentaires dont l'OMS a besoin pour assurer la direction des équipes de pays. Les ressources dans ce domaine d'activité permettront de renforcer la présence de l'OMS dans les pays. L'OMS dans son ensemble sera comptable des résultats définis pour ce domaine d'activité, y compris l'utilisation optimale des ressources pour le soutien technique fourni aux pays.

Mesures ultérieures

12. L'élaboration des stratégies de coopération avec les pays permettant de mieux définir les priorités de l'OMS, les processus budgétaires et gestionnaires de l'Organisation continueront de privilégier les pays. Les dépenses seront couvertes par les crédits du budget ordinaire et des contributions volontaires.

13. Les stratégies de coopération avec les pays s'étendront en définitive à tous les pays où l'OMS est présente et elles influenceront sur les nouvelles orientations de l'Organisation. Ce processus sera soumis à une surveillance ; il sera examiné et des modifications seront apportées. L'enseignement retiré devrait permettre d'améliorer les services fournis à ceux qui s'emploient à surmonter les problèmes liés à la santé et à la pauvreté dans les Etats Membres, et d'améliorer les conditions de travail du personnel de l'OMS, en particulier dans les pays.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

14. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport ci-dessus.

= = =

¹ Voir le document PPB/2004-2005.